

SOMMAIRE	75	92	93	94
Adjudications	17			
Sanctions	—	—	—	—
Sociétés	18	30	34	35
Avis aux actionnaires	—	—	—	—
Avis de convocat ^o aux assemblées	27	32	—	—
Oppositions	29	33	35	36
Avis relatifs aux personnes	30	33	—	—
Annonces administratives	—	—	—	—
Communiqués	—	—	—	—
Avis divers	—	—	—	—
Comptes annuels	—	—	—	—
Information du Tribunal de commerce				37

AVIS IMPORTANT

Par arrêté de : 1^o M. le Préfet de Paris, du 20 décembre 2018, 2^o M. le Préfet des Hauts-de-Seine, du 13 décembre 2018 ; 3^o M. le Préfet de la Seine-Saint-Denis, du 3 décembre 2018 ; 4^o M. le Préfet du Val-de-Marne du 27 décembre 2018. Les journaux PETITES-AFFICHES — GAZETTE DU PALAIS — LE QUOTIDIEN JURIDIQUE — LA LOI ont été désignés comme publieurs officiels pour recevoir, en 2019, dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, toutes annonces judiciaires et légales en matière de procédure civile et de commerce, ainsi que des actes de sociétés.

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr. N.B. — L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

TARIF DES ANNONCES LÉGALES

Par Arrêté du 21 décembre 2018 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, pour les départements 75, 92, 93 et 94, le tarif 2019 des annonces légales est de 5,50 € hors taxe la ligne + TVA

DEPOT DES ANNONCES

Les annonces sont reçues du lundi au jeudi jusqu'à 17h00 pour publication le lendemain et le vendredi jusqu'à 17h00 pour publication le lundi. Exceptionnellement, les parutions suivantes seront regroupées : mercredi 1^{er} et jeudi 2 mai — mercredi 8 et jeudi 9 mai — jeudi 30 et vendredi 31 mai.

ADJUDICATIONS IMMOBILIERES

VENTES AUX ENCHERES DEVANT LES T.G.I. PARIS - NANTERRE - BOBIGNY - CRETEIL

Les enchères sont reçues par le Tribunal et sont portées obligatoirement par un Avocat du barreau concerné

CES VENTES AURONT LIEU EN L'AUDIENGE DES SAISIES IMMOBILIERES DES TRIBUNAUX DE GRANDE INSTANCE (T.G.I.) DE CHACUN DES DÉPARTEMENTS AUX DATES ET HEURES MENTIONNÉES CI-APRÈS :

T.G.I. DE PARIS : Parvis du Tribunal de Paris - 17^e arrondissement. Tél. 01.44.32.60.10. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 14 heures.**

T.G.I. DE NANTERRE : 179-191, Av. Joliot-Curie. Tél. 01.40.97.10.10. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 14 heures 30.**

T.G.I. DE BOBIGNY : 173, Av. Pouf -Vaillant-Couturier. Tél. 01.48.95.13.93. - Jour et heure des criées : **le mardi à 13 heures 30.**

T.G.I. DE CRETEIL : rue Pasteur-Valléry-Radot. Tél. 01.49.81.16.00. - Jour et heure des criées : **le jeudi à 9 heures 30.**

Les cahiers des charges sont déposés auprès du greffe des criées du tribunal

002952 - Gazette du Palais

Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice d'EVRY (91)
9, rue des Mazières

le Mercredi 12 juin 2019 à 10 h 30

A PARIS (12^{ème}) - 40, boulevard de la Bastille

**UNE CAVE N° 2
(LOT N° 2)**

Le bien est semble-t-il inoccupé

MISE A PRIX : 1.000 €

(autres les charges)

Une consignation préalable est obligatoire.

Ses modalités et montant seront indiqués par l'avocat chargé de porter les enchères

S'adr. pr renseignements : au Cabinet de la **SELARL BERNADEAUX-VARIN**

Avocats, 91, route de Corbeil à MORSANG-SUR-ORGE (91)
Tél. : **01.69.04.44.11** - Au Greffe du JEX du T.G.I. d'EVRY où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du T.G.I. d'EVRY les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9 h à 12 h - www.ferrari.fr

La visite sera effectuée par la **SCP BENHAMOU-JAKUBOWICZ-RACINEUX-DURIAUD**, Huissiers de Justice à PARIS (75011)
71, Boulevard Richard-Lenoir, le **Lundi 3 juin 2019 de 12 h à 13 h**

002953 - Gazette du Palais

Vente aux Enchères Publiques au Palais de Justice d'EVRY (91)
9, rue des Mazières

le Mercredi 12 juin 2019 à 10 h 30

A PARIS (12^{ème}) - 40, boulevard de la Bastille

**UNE CAVE N° 20
(LOT N° 20)**

Le bien est semble-t-il inoccupé

MISE A PRIX : 1.000 €

(autres les charges)

Une consignation préalable est obligatoire.

Ses modalités et montant seront indiqués par l'avocat chargé de porter les enchères

S'adr. pr renseignements : au Cabinet de la **SELARL BERNADEAUX-VARIN**

Avocats, 91, route de Corbeil à MORSANG-SUR-ORGE (91)
Tél. : **01.69.04.44.11** - Au Greffe du JEX du T.G.I. d'EVRY où le cahier des conditions de vente est déposé et peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du T.G.I. d'EVRY les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 9 h à 12 h - www.ferrari.fr

La visite sera effectuée par la **SCP BENHAMOU-JAKUBOWICZ-RACINEUX-DURIAUD**, Huissiers de Justice à PARIS (75011)
71, Boulevard Richard-Lenoir le **Lundi 3 juin 2019 de 12 h à 13 h**

POUR RECEVOIR TOUS LES JOURS VOTRE QUOTIDIEN JURIDIQUE :

ABONNEZ-VOUS AUX PETITES-AFFICHES

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

gazettedupalais.com

le-quotidien-juridique.com

lalo.com

Petites **a**ffiches



Gazette du Palais

Le
Quotidien
Juridique

La Loi
ARCHIVES HISTORIQUES DE LA FRANCE

annonces@petites-affiches.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

annonceslegales@gazette-du-palais.com

12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

annonces@le-quotidien-juridique.com

12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

loiannonce@lalo.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34

356194 - Petites-Affiches**LOGIRYS SOCIETE ANONYME
D'HABITATION
A LOYER MODERE**

Société anonyme
au capital de 65.648 €
Siège social :
**127 rue Gambetta
92150 SURESNES**
786 950 329 R.C.S. Nanterre

Avis est donné de la démission de
leur mandat d'administrateur de Mme
Catherine BAILLAU-VEILLARD à com-
pter du 29 mai 2017 et de M. Pierre
BOUIFFES à compter du 02 juin 2017.

Le dépôt prescrit par la loi sera effec-
tué au RCS de Nanterre.

356095 - Gazette du Palais**INSTITUT DE RECHERCHES
SERVIER**

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 €
Siège social :
**03, rue de la République
92150 SURESNES**
778 150 326 R.C.S. Nanterre

En date du 29 mars 2019, l'associé
unique de la société a nommé, Monsieur
Claude BERTRAND né le 2 juin 1962 à
Colmar (68) aux fonctions de Président,
en remplacement de Monsieur
Emmanuel CANET.

Pour avis, Le Président.

356107 - La Loi**FIC MEDICAL**

Société à responsabilité limitée
au capital de 173.700 €
Siège social :
**Immeuble Le Wilson
70 avenue du Général de Gaulle
92800 PUTEAUX**
410 769 137 R.C.S. Nanterre

Par décision du 5 avril 2019, l'associé
unique a décidé de ne pas renouveler le
mandat de Commissaire aux comptes
appuyant de la société KPMG Audit ID
1 de ne pas pourvoir à son rempla-
cement.

Mention sera faite au RCS de Nanterre.

356186 - Le Quotidien Juridique**MUTTI FRANCE SAS**

Société par actions simplifiée
au capital de 4.000.000.€
Siège social :
**135 rue de Billancourt
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT**
752 053 892 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 15
avril 2019, l'associé unique a décidé de
réduire le capital de 2.090.000 € pour le
ramener à la somme de 1.910.000 €

En conséquence, les articles 6 et 7
des statuts ont été modifiés.

Pour avis.

356068 - Petites-Affiches**ALD AUTOMOTIVE
RUSSIE SAS**

Société par actions simplifiée
au capital de 7.800.000 €
Siège social :
**Tour Société Générale Chassagne
15-17 Cours de Valmy
92800 PUTEAUX**
453 357 071 R.C.S. Nanterre

Par Décisions en date du 11 mars
2019, le Président a décidé de transfé-
rer le siège social au 1-3 rue Eugène et
Ermond Peugeot, Immeuble Le Corosa
92500 RUEIL-MALMAISON.

356277 - Petites-Affiches**GREENREUNION PV**

Société par actions simplifiée
au capital de 1.100 €
Siège social :
**1 place des Degrés
92059 PARIS-LA-DEFENSE CEDEX**
512 905 753 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 18
mars 2019, l'assemblée des associés a
décidé de transférer le siège social à
l'adresse suivante : **1 place Samule de
Champlain Faubourg de l'Arche 92400
COURBEVOIE.**

En conséquence, l'article 4 des statuts
a été modifié.

Mention sera portée au Registre du
Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Le représentant légal.

**DISSOLUTIONS
LIQUIDATIONS****352540 - Petites-Affiches****KRITERIA**

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
**125 rue de Versailles
92410 VILLE-D'AVRAY**
824 219 224 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'une décision en date du
27/02/2019, l'associé unique a décidé
la dissolution anticipée de la Société
à compter du 27/02/2019 et sa mise
en liquidation amiable sous le régime
conventionnel.

Christian KOPP, dmt 125, rue de
Versailles, 92410 VILLE D'AVRAY, asso-
cié unique, exerce les fonctions de
liquidateur pour réaliser les opérations
de liquidation et parvenir à la clôture de
celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 125,
rue de Versailles, 92410 VILLE D'AVRAY.
C'est à cette adresse que la correspon-
dance devra être envoyée et que les
actes et documents concernant la liqui-
dation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liqui-
dation seront déposés au Greffe du
Tribunal de commerce de NANTERRE,
en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur

356148 - Petites-Affiches**Initial Consulting**

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
**16 avenue Sainte-Foy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE**
833 415 235 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 27
décembre 2018, l'associé unique a :

- décidé la dissolution anticipée de la
Société.

- nommé en qualité de liquidateur :

Mme Isabelle BELLIN, demeurant 16
avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-
Seine

- fixé le siège de la liquidation au 16
avenue Sainte-Foy 92200 Neuilly-sur-
Seine, adresse de correspondance où
doivent être notifiés tous les actes et
documents concernant la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à
la liquidation sera effectué au greffe du
Tribunal de Commerce de Nanterre

Le liquidateur.

**LIQUIDATIONS
CLÔTURE DES OPÉRATIONS****356164 - Petites-Affiches****SEAWL TECHNOLOGIES**

Société en nom collectif
au capital de 1.000 €
Siège social :
**16 rue Rivay
92300 LEVALLOIS-PERRET**
818 061 251 R.C.S. Nanterre

L'A.G.O. du 31/12/2018 de SEAWL
TECHNOLOGIES, a approuvé le compte
définitif de liquidation, déchargé la
société SEAWL France (SAS au capi-
tal de 1 654 150 €, siège social 1 Rue
Jacques Rueff, Silic 13, 92160 ANTONY,
RCS Nanterre 495.255.689) de son man-
dat de liquidateur, donné à cette der-
nière quitus de sa gestion et constaté
la clôture de la liquidation à compter du
jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront
déposés au greffe du Tribunal de com-
merce de Nanterre, en annexe au R.C.S.

Pour avis, Le Liquidateur

352547 - Petites-Affiches**KRITERIA**

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
**125 rue de Versailles
92410 VILLE-D'AVRAY**
824 219 224 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'une décision en date du
28/02/2019, l'associé unique a approuvé
le compte définitif de liquidation,
déchargé Christian KOPP, dmt 125, rue
de Versailles 92410 VILLE D'AVRAY de
son mandat de liquidateur, lui a donné
quitus de sa gestion et prononcé la clô-
ture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont dépo-
sés au greffe du Tribunal de commerce
de NANTERRE, en annexe au RCS et la
Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur

356153 - Petites-Affiches**Initial Consulting**

Société par actions simplifiée
en liquidation
au capital de 1.000 €
Siège social :
**16 avenue Sainte-Foy
92200 NEUILLY-SUR-SEINE**
833 415 235 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 30
décembre 2018, l'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation
et donné quitus de sa gestion au liqui-
dateur: Mme BELLIN Isabelle .

- prononcé la clôture de la liquidation
à compter du 30 décembre 2018.

Les comptes de liquidation seront
déposés au greffe du Tribunal de
Commerce de Nanterre.

Le liquidateur.

355970 - Gazette du Palais**INESA TEC**

Société à responsabilité limitée
au capital de 1.000 €
Siège social :
**8 Esplanade de la Manufacture
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX**
819 660 911 R.C.S. Nanterre

En AGE du 31/12/18 décision de
liquidation : L'assemblée approuve
les comptes définitifs de liquidation et
donne quitus de sa bonne gestion au
liquidateur

RCS Nanterre

355175 - La Loi**DM PLOMBERIE CHAUFFAGE**

Entreprise unipersonnelle
à responsabilité limitée
au capital de 7.622 €
Siège social :
**45 rue de la Comète
92600 ANSIÈRES-SUR-SEINE**
424 171 619 R.C.S. Nanterre

Aux termes de l'A.G. du 18/04/2019,
l'associé unique a approuvé les comptes
de liquidation clos au 31/03/2019,
donné quitus au liquidateur et déchargé
de son mandat. Puis il a prononcé la
clôture des comptes de liquidation au
31.03.2019. Mention en sera faite au
RCS de NANTERRE.

**CONVOICATIONS
AUX ASSEMBLÉES****023904 - Petites-Affiches****COFACE SA**

Société anonyme au capital de 307 798 522 €
Siège social : **1 Place Costes et Bellonte 92270 BOIS COLOMBES**
432 413 599 R.C.S. NANTERRE

Avis de convocation

Les actionnaires de la société COFACE SA sont avisés qu'une Assemblée
Générale Mixte se tiendra le **16 mai 2019 à 9 heures** au siège social de la société,
1 Place Costes et Bellonte - 92270 BOIS COLOMBES afin de délibérer sur l'ordre
du jour indiqué ci-après.

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les
opérations de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

- Affectation du résultat et mise en paiement du dividende

- Fixation de l'enveloppe globale annuelle des jetons de présence alloués aux
membres du conseil d'administration

- Autorisation du conseil d'administration d'opérer sur les actions de la société

- Ratification de la cooptation d'un administrateur

- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés par les articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués à M. Xavier Durand, directeur général, au titre de l'exercice 2018

- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du directeur général pour l'exercice 2019

- Nomination de deux administrateurs

- Nomination d'un commissaire aux comptes

- Constatation de l'expiration du mandat d'un commissaire aux comptes suppléant et décision de non-remplacement

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée

- Délégation de compétence à donner au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quel que soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraaires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés par l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2019** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;

2) donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues à l'article L. 225-106 du Code de Commerce. Ainsi, l'actionnaire devra adresser à CACEIS Corporate Trust une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

3) voter par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant CACEIS Corporate Trust pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué.

- pour les actionnaires au porteur en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante ct-mandataires-assemblees@caceis.com en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 (ou par fax au 01.49.08.05.82).

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale ou dans les délais prévus par l'article R. 225-80 du Code de Commerce pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **14 mai 2019**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **COFACE SA** et sur le site internet de la société <http://www.coface.com> ou transmis sur simple demande adressée à CACEIS Corporate Trust.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **CACEIS Corporate Trust - Service**

Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées - 14, rue Rouget de Lisle - 92862 ISSY-LES-MOULINEAUX Cedex 9** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Le Conseil d'Administration

356133 - Petites-Affiches

GMF SOLIDARITÉ FONDS D'ENTRAIDE DU GROUPE GMF

Association régie par la Loi
du 1er Juillet 1901

Siège social :

148 rue Anatole France
92300 Levallois-Perret

Avis de convocation

Les représentants des adhérents tels que définis à l'article 13 des statuts, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le **VENDREDI 17 MAI 2019 à 18 heures 45 à PARIS (75014)** au Paris Marriott Rive Gauche Hotel & Conference Center 17 boulevard Saint-Jacques à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Trésorier et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approbation desdits comptes et quitus aux administrateurs.

2. Rapport spécial du Commissaire aux comptes en application de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

3. Affectation du résultat de l'exercice.

4. Fixation de la cotisation pour 2020.

5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire.

6. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

7. Pouvoirs à donner pour l'accomplissement de toutes formalités légales.

Le Conseil d'Administration

OPPOSITIONS

LOCATIONS-GÉRANCES

356233 - Petites-Affiches

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2019, SERIAL BURGER, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000

€, 408 avenue de la République 92000 Nanterre, 820 635 068 R.C.S. Nanterre a donné à bail à titre de location-gérance à PURE VALLEY, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 €, 24 rue Louis Blanc 75010 Paris, 848 985 107 R.C.S. Paris, un fonds de Commerce de LOCAL COMMERCIAL et exploité à 408 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92000 NANTERRE.

Ladite location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de 1 an, à compter du 15 avril 2019 pour prendre fin le 15 avril 2020 renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année

Le représentant légal.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

354821 - Petites-Affiches

Avis de changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Géraldine MORIN, Notaire à PARIS (16ème), le 17 avril 2019, a été reçu le changement de régime matrimonial, contenant adoption de la communauté universelle avec attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant, entre :

Monsieur Jean Claude Louis MERCIER, retraité, et Madame Anne Marie Henriette Léa BARROIS, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à VAUCRESSON (92420) 17 Avenue Le Nôtre.

Monsieur est né à MASCARA (ALGERIE) le 19 août 1942,

Madame est née à ENGHEN-LES-BAINS (95880) le 24 septembre 1946.

Mariés à la mairie de LES ANGLÉS (30133) le 8 juillet 1968 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié depuis.

Tous deux de nationalité française.

Opposition à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Maître Géraldine MORIN, notaire à PARIS (75016) 28 rue Scheffer.

Pour avis et mention,
Me Géraldine MORIN, Notaire,
CRPCEN n°75035

POUR RECEVOIR TOUS LES JOURS
VOTRE QUOTIDIEN
JURIDIQUE :

ABONNEZ-VOUS
AUX PETITES-AFFICHES